



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2006

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 24 novembre 2006

Affichage : 24 novembre 2006

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSERRIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents : MM. RIZZON D., HENRY P.

Secrétaire de séance : Mme ESSERT S.

La séance est ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR

I. MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DU PRESTATAIRE

Une procédure de consultation sans formalités a fait l'objet d'une publication en date du 25 octobre pour l'entretien du réseau d'éclairage public

Six offres ont été réceptionnées : SARL VOIRIN – DENOIX, Sté MILLERET, LIRELEC, Sté GAUTHIER, Sté STEM, Sté SPIE. EST.

Après analyse de toutes ces offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la Sté SPIE pour un montant forfaitaire H.T. de 3.600 €uros pièces et main d'œuvre, (contrat de trois années) (hors demandes spéciales non conformes au cahier des charges : 80 €/heure + 40 € de forfait par opération).

II. CESSION DE TERRAIN

L'aménagement du centre bourg village nécessite l'acquisition d'un terrain de 35a78ca sis lieu-dit « Champ Frêne », propriété de Madame Tricot Suzanne, pour lequel cette dernière a signé une promesse de vente le 21 mars 2006 au prix de 1,96 €uros le m². En contre partie, la Commune lui rétrocéderait, au même prix, après déclassement, une partie de la rue de Champfrêne jouxtant sa propriété soit 1a79ca après mesurage par géomètre expert.

Après enquête publique par décision du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2006 et à l'unanimité, ce dernier s'est prononcé pour le déclassement de la partie nord de la voie.

Cette opération qui s'analyse comme un échange avec soulte à la charge de la Commune sera réalisée par l'étude de Maître Bideaux, notaire à Devecey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à concrétiser cet échange et à signer l'acte de vente.

III. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'A.F.M.

Suite à la demande de l'Association Française contre les Myopathies, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 €uros au profit de cette association.

IV. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LE LISERON »

Le Maire informe les Conseillers que l'Association « Le Liseron » venant en aide aux malades atteints du cancer, sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 €uros au profit de cette association.

Séance close à 19h35.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.